



VILLE DE  
**MALARTIC**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
DM-06-2018**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, qu'il y aura une séance du conseil municipal mardi, le 17 juillet 2018, à 19 h, à la salle du conseil, située au 901, rue Royale, à Malartic.

Au cours de cette séance, le conseil municipal va statuer sur une demande de dérogation mineure de monsieur Cyril Farvacque, relativement à l'immeuble situé au 515, rue Armand-Dumas, Malartic (# 4 581 982 du cadastre du Québec) afin d'autoriser comme étant conforme :

- Une clôture d'une hauteur maximale de deux mètres en seconde cour avant.

Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure, le tout sera dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Tout intéressé peut se faire entendre devant le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ** à Malartic, ce 13 juin 2018.

  
M<sup>e</sup> Kathy Gauthier  
Greffière